

Violences
faites aux femmes

MOBILISER LES PROFESSIONNEL-LE-S PAR LA FORMATION

20 novembre 2014
Université Descartes Paris 5



UNIVERSITÉ
PARIS DESCARTES

LA BANQUE DE DONNÉES DES MÉDECINS

Noémie ROLAND

Médecin Généraliste, Chef de
Clinique des Universités

Le travail de la MIPROF

Utiliser les Épreuves Classantes Nationales (ECN) pour former les futurs médecins au **dépistage et à la prise en charge des violences sexuelles et des violences faites aux femmes**

- ⇒ Élaboration d'un **polycopié national de cours** portant sur l'item 10 « Violences sexuelles »
- ⇒ Élaboration de **questions et de dossiers** dans la banque nationale de données SIDES sur cet item

La banque de données SIDES

- En 2016, Les ECN seront entièrement **informatisées**
- Pour préparer les étudiants en Médecine à cette réforme : création de **la plateforme en ligne SIDES** (Système Informatisé et Distribué d'Information En Santé)

=> Une **banque de données d'entraînement** comportant des dossiers cliniques progressifs, des tests à concordance de script et des questions isolées

Les dossiers progressifs

- Des dossiers reproduisant des **situations réelles**, avec des **problèmes transversaux**

Les dossiers progressifs

Exemple : Vous êtes médecin généraliste. Aujourd'hui, Mme Martin vous consulte. Vous posez la question de violences dont elle a été ou est victime au sein de son couple.

Parmi les propositions suivantes concernant le dépistage des violences en consultation de médecine générale, indiquez celles qui sont exactes :

- poser systématiquement la question en consultation : «Avez-vous été ou êtes-vous victime de violence ?» est possible
- une femme sur deux pense que dépister systématiquement les violences à toute nouvelle consultation est intrusif
- après une formation adaptée, un médecin sur deux se sent incapable de poser la question : « avez-vous été victime de violence ? »
- le cabinet du médecin généraliste n'est pas le lieu approprié pour parler de violences intimes
- déposer une affiche ou des brochures sur la violence conjugale en salle d'attente peut permettre d'aider au dépistage

Les dossiers progressifs

Un mois plus tard, Madame Martin revient en urgence à votre consultation. Elle a reçu un coup à l'orbite gauche, elle désire porter plainte et vous demande un certificat médical.

- votre certificat mentionne : « Je soussigné(e), certifie que Madame Martin présente une insomnie, une asthénie, un état de stress aigu dans le cadre d'un syndrome anxio-dépressif ainsi qu'un hématome orbitaire gauche »
- votre certificat mentionne « Je soussigné(e), certifie que Madame Martin présente un état dépressif réactionnel aux violences physiques ou psychologiques résultant de son conflit conjugal »
- vous la prévenez qu'en tant que médecin généraliste, votre certificat n'a aucune valeur
- votre certificat rapporte les dires de la victime sur le mode déclaratif et entre guillemets (« X dit avoir été victime de... »)
- le certificat peut être conservé par le médecin même s'il n'est pas utilisé pour porter plainte

Les questions isolées

- Pour évaluer des **connaissances plus fondamentales**

Exemple : Concernant le viol :

- il existe une présomption de consentement entre conjoints, de fait le viol n'existe pas dans le cadre conjugal
- être ivre au moment des faits lorsqu'on commet un viol est une circonstance atténuante pour l'agresseur
- le viol de sa conjointe est plus sévèrement puni que celui d'une inconnue
- le viol est un crime
- le viol est passible d'une contravention

LA BANQUE DES DONNEES

Utiliser la banque de données SIDES, c'est :

- **Sensibiliser** les étudiants aux violences faites aux femmes : un sujet de santé publique, transversal : « tombable » !
- Donner les **bons réflexes** aux étudiants pour leur vie professionnelle, quelle que soit leur future spécialité